

Démarche Contrat d'Apprentissage à l'IRTS NOUVELLE – AQUITAINE

1 Je recherche un employeur :

↳ J'envoie des CV, des lettres de motivation, je passe des appels téléphoniques, j'**ACTIVE** mes réseaux, je consulte les offres du pôle emploi, des sites offres d'emploi tels que Indeed, monster

* *l'annuaire des établissements et services médico-sociaux d'aquitaine du CREAL est accessible sur le site de l'IRTS.*



2 J'ai trouvé mon employeur, (un « patron »), la démarche à suivre est :

L'employeur

- Rédige à l'apprenti(e) **une promesse d'embauche écrite**.
- Contacte rapidement le **CFA IRTS** pour la formalisation de la convention de formation.
- Complète et signe le **CERFA pour concrétiser et signer** le contrat tripartite (employeur-CFA – apprenti.e).
- Transmets le CERFA au CFA IRTS pour que celui-ci complète la partie formation.
(v.masse@irtsnouvelleaquitaine.fr).
- **Contacte son OPCO (ou la DIRECCTE pour le secteur public)** pour les démarches de formalisation du contrat et pour toutes informations de prise en charge financière. (Le Cerfa une fois dûment complété par toutes les parties devra leur être envoyé dans les 5 jours maximum suivant le début de l'exécution du contrat).

Vous (le/la futur.e apprenti.e)

- Contacte le CFA de l'IRTS (service apprentissage) pour :
 - informer de l'avancée de son dossier,
 - envoyer par mail, **la copie de son contrat d'apprentissage signé** ou à défaut **une promesse d'embauche écrite (doit contenir N° de Siret de l'entreprise)**,
 - demander les plannings prévisionnels de formation à remettre à son futur employeur.
- Doit avoir une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve d'admission/de sélection d'avril*.
 - ↳ **s'inscrire à la sélection spécifique apprentissage si je n'ai pas passé les sélections d'avril.**

Contact : Valérie Massé
Mail : v.masse@irtsnouvelleaquitaine.fr

*peut basculer de VD à Apprentissage sur présentation promesse d'embauche écrite

3 J'ai réussi ma sélection (d'avril ou spécifique) + mon contrat est validé par le CFA et l'OPCO (ou la DIRECCTE pour le secteur Public), alors je peux rentrer en formation à l'IRTS sous le statut d'apprenti(e).